



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE DORDOGNE

Périgueux, le 20 octobre 2016

Service départemental de la
Communication Interministérielle

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 20 octobre 2016, la commune de :

- Saint Aubin de Cadelech

a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boues du 28 mai 2016.

A compter de la date de parution au Journal Officiel, les administrés disposent d'un délai de 10 jours pendant lequel ils pourront déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982.

Contacts presse:

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Aurélia PAILLOT

☎ 05 53.02.24.07

marjorie.vignes@dordogne.gouv.fr

Christian MOREAU

☎ 05 53.02.25.94

christian.moreau@dordogne.gouv.fr

<http://www.dordogne.gouv.fr>